Délibération n° 2026_09_04

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	19
Membres ayant donné pouvoir	2
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	17/08/2026
Date d'affichage de la convocation	25/08/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Sabrina BOUYER, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de M. Thierry BASTIER et Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : Mme Sandie MERLE et M. Pascal HENRY.

est désigné **secrétaire de séance**. M. Pierre BARBARIT

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 390 000€ AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PROJET BOUCHY 1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2337-3,
Vu le Code monétaire et financier,
Vu le BP 2026 de la Commune,
Vu les différentes offres de financement,

Considérant qu'il est envisagé d'avoir recours à l'emprunt pour financer les travaux du projet BOUCHY 1,

Considérant que, au vu du montant emprunté, c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

DECIDE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20260904-2026_09_04-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Délibération n° 2026_09_04

ARTICLE 1 : Approuve le financement des travaux du projet BOUCHY 1 dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt à taux fixe à amortissement linéaire
Montant : 390 000 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux révisable : 3.30%
Amortissement : progressif indexé sur le taux du LIVRET A
Montant des intérêts : 142 396.40 €

Le Conseil Municipal est informé que la présente offre est valable jusqu'au 04 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publié et transmise au
Contrôle de légalité le : 04/09/2026

Pour copie conforme
Le Maire.

MAIRIE DE RUFFEC (Charente)

Thierry BASTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20260904-2026_09_04-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026